

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

PERSONNEL COMMUNAL

**MODIFICATION DE L'ÉTAT DES
POSTES**

Délibération : **11.2015.078**

Transmis en préfecture le :

9 novembre 2015

Séance du : **3 novembre 2015**

Compte-rendu affiché le **10 novembre 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **28 octobre 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,
Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du
point 2), François VURPAS, Marie-Paule GAY,
Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY,
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Stéphanie
PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves
CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan
CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-
PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Bernadette VIVES-MALATRAIT, Olivier BROSSEAU,
Anne-Marie JANAS, Aurélien CALLIGARO

Pouvoirs :

Bernadette VIVES-MALATRAIT à Isabelle
PICHERIT, Olivier BROSSEAU à Guillaume
COUALLIER, Anne-Marie JANAS à Serge BALTER,
Aurélien CALLIGARO à Jean-Philippe LACROIX

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER

Conformément au code général des collectivités territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs pour prendre en compte plusieurs points concernant le personnel.

Afin de mettre en adéquation le tableau des effectifs du personnel communal avec les besoins de recrutement, les évolutions de grade des agents, l'évolution de l'organisation de la collectivité, il convient d'actualiser l'état des postes permanents de la collectivité en procédant à la suppression et à la création d'un certain nombre de postes.

Seront conservés certains postes non encore pourvus, en prévision des besoins de recrutement identifiés pour les mois à venir.

Le Comité Technique réuni en séance le 14 octobre 2015 a statué sur les propositions de modifications de postes suivantes :

Filière administrative

- Création de 4 postes d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps complet
- Suppression d'1 poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps non complet
- Suppression de 4 postes d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet
- Suppression d'1 poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet

Filière technique

- Suppression d'1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet
- Suppression de 2 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet
- Création de 2 postes d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet
- Suppression de 3 postes d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Création de 3 postes d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Suppression d'1 poste d'Agent de Maîtrise principal

Filière médico-sociale

- Création d'1 poste d'Éducateur principal de Jeunes Enfants à temps complet
- Création d'1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Suppression de 4 postes d'ATSEM 1^{ère} classe à temps complet

Filière sportive

- Création d'un poste de Conseiller des Activités Physiques et Sportives à temps complet

Filière police municipale

- Création d'un poste de Brigadier

Grades ou emplois	CAT	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Dont TNC	Postes à supprimer	Postes à créer	Effectifs budgétaires au 03/11/2015	Dont TNC
FILIÈRE ADMINISTRATIVE								
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	C	9	4	1	1	4	12	0
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	37	36	2	5	0	32	1
FILIÈRE TECHNIQUE								
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	39	34	6	3	0	36	4
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	8	8	0	0	2	10	0
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	10	8	1	3	0	7	1
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	C	6	6	0	0	3	9	0
Agent de Maîtrise principal	C	7	6	0	1	0	6	0
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE								
Éducateur principal de Jeunes Enfants	B	2	2	1	0	1	3	1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	4	4	0	0	1	5	0
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	22	16	0	4	0	18	0
FILIÈRE SPORTIVE								
Conseiller des Activités Physiques et Sportives	A	0	0	0	0	1	1	0
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE								
Brigadier	C	2	1	0	0	1	3	0

Aussi le tableau des emplois au 1^{er} novembre 2015 s'établit comme suit :

GRADES OU EMPLOIS (1)	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES	Dont TNC	EFFECTIFS POURVUS	Dont TNC	TEMPS TRAVAILLE
Directeur Général des Services des villes de 20 à 40 000 habitants	A	1		1		
Directeur Général Adjoint	A	1		1		
Directeur des Services Techniques	A	1		1		
FILIERE ADMINISTRATIVE		72	1	64	1	
Attaché Principal	A	4		3		
Attaché	A	11		9		
Rédacteur principal 1ère classe	B	1		1		
Rédacteur principal 2ème classe	B	1		0		
Rédacteur	B	4		4		
Adjoint Administratif principal 1ère clas.	C	3		3		
Adjoint Administratif principal 2ème clas.	C	4		3		
Adjoint Administratif 1ère classe	C	12		12		
Adjoint Administratif 2ème classe	C	32	1	29	1	28/35è
FILIERE TECHNIQUE		82	6	73	5	
Ingénieur principal	A	3		3		
Technicien principal 1ère classe	B	1		1		
Technicien principal 2ème classe	B	3		2		
Technicien	B	2		2		
Agent de Maîtrise Principal	C	6		5		
Agent de Maîtrise	C	5		4		
Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	9		9		
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	7	1	7	1	31,50/35è
Adjoint Technique de 1ère classe	C	10		9		
Adjoint Technique de 2ème classe	C	36	2	31	2	28/35è
			2		1	30/35è
			1		1	24,50/35è
FILIERE SOCIALE		28	1	24	1	
Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	3	1	3	1	17,5/35è
Educateur de Jeunes Enfants	B	2		1		
Agent Spécialisé des Ecoles Mat. Prin. 2ème c	C	5		5		
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle 1ère C	C	18		15		
FILIERE MEDICO-SOCIALE		12		11		
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	1		1		
Puéricultrice Cadre de Santé	A	1		1		
Puéricultrice classe supérieure	A	2		2		
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	2		2		
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	1		0		
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	5		5		
FILIERE ANIMATION		7	3	7	3	
Animateur	B	2		2		
Adjoint d'Animation 2ème classe	C	5	2	5	2	17,5/35è
			1		1	28/35è
FILIERE SPORTIVE		5		4		
Conseiller des APS	A	1		1		
Educateur principal 1ère classe	B	1		0		
Educateur principal 2ème classe	B	2		2		
Educateur	B	1		1		
FILIERE CULTURELLE		18	1	14	1	
Bibliothécaire	A	1		1		
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	3		3		
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	2		2		
Adjoint du Patrimoine principal 1ère classe	C	5		4		
Adjoint du Patrimoine principal 2ème classe	C	3		1		
Adjoint du Patrimoine de 1ère classe	C	2	1	2	1	17,5/35è
Adjoint du Patrimoine 2ème classe	C	1		0		
Monitrice d'éducation musicale	C	1		1		
FILIERE POLICE		9		7		
Chef de Service de Police Classe normale	B	1		1		
Brigadier Chef principal	C	3		3		
Brigadier	C	3		3		
Gardien	C	2		0		
TOTAL GENERAL		233	12	204	11	

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** la création des postes cités ci-dessus;
- **AUTORISER** les suppressions des postes cités ci-dessus;
- **APPROUVER** en conséquence les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs du personnel communal;
- **APPROUVER** le tableau des emplois ci-dessus;
- **DIRE** que les budgets correspondants sont inscrits au budget de la commune (chapitre 012).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.